

# PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE BASSE TENSION

Pour les exploitations artisanales et industrielles avec consommation supérieure à 100 000 kWh/par an en basse tension

VALABLE DÈS  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER  
2019



# PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE BASSE TENSION

VALABLE DÈS  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER  
2019

Industrie basse tension	Suisse	Seeland	Biel/Bienne
<b>Énergie</b>			
Haut tarif	7.30 ct./kWh	7.80 ct./kWh	13.30 ct./kWh
Bas tarif	5.40 ct./kWh	5.90 ct./kWh	11.40 ct./kWh
<b>Utilisation du réseau A</b>			
Haut tarif	3.80 ct./kWh	3.80 ct./kWh	3.80 ct./kWh
Bas tarif	3.80 ct./kWh	3.80 ct./kWh	3.80 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.24 ct./kWh	0.24 ct./kWh	0.24 ct./kWh
Prix de la puissance	136.00 fr./kW/an	136.00 fr./kW/an	136.00 fr./kW/an
Puissance réserve*	24.00 fr./kW/an	24.00 fr./kW/an	24.00 fr./kW/an
Énergie réactive**	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
<b>Utilisation du réseau B</b>			
Haut tarif	5.70 ct./kWh	5.70 ct./kWh	5.70 ct./kWh
Bas tarif	5.70 ct./kWh	5.70 ct./kWh	5.70 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.24 ct./kWh	0.24 ct./kWh	0.24 ct./kWh
Prix de la puissance	75.00 fr./kW/an	75.00 fr./kW/an	75.00 fr./kW/an
Puissance réserve*	24.00 fr./kW/an	24.00 fr./kW/an	24.00 fr./kW/an
Énergie réactive**	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
<b>Redevance fédérale</b>			
Taxe d'encouragement légale	2.30 ct./kWh	2.30 ct./kWh	2.30 ct./kWh
<b>Redevances au niveau communal</b>			
Éclairage public et Ville de Bienne	1.90 ct./kWh	1.90 ct./kWh	1.90 ct./kWh
Promotion de l'efficacité énergétique	0.10 ct./kWh	0.10 ct./kWh	0.10 ct./kWh
Promotion des énergies renouvelables	0.20 ct./kWh	0.20 ct./kWh	0.20 ct./kWh

**Haut tarif:** 08 h – 20h, lundi à vendredi

**Bas tarif:** 20 h – 08 h ainsi que samedi et dimanche

**TVA:** Tous les prix TVA en sus

**A pour une utilisation régulière:** durée d'utilisation > 2800 h/an

**B pour une utilisation ponctuelle:** durée d'utilisation < 2800 h/an

\***Puissance réserve:** Pour un point d'injection supplémentaire et en tant que réserve en cas de défaillance.

\*\***Énergie réactive:** Le prélèvement d'énergie réactive ne doit pas excéder 50% de l'énergie prélevée. S'il est supérieur, il est facturé.

## Informations sur le courant d'ESB et sur les redevances

L'énergie est le produit qui vous est livré à travers le réseau électrique. L'utilisation du réseau comprend toute l'infrastructure (conduites, câbles, transformateurs, etc.) permettant d'acheminer le courant du lieu de production jusque chez vous en tant que cliente et client. S'y ajoutent les services-système de Swissgrid (gestionnaire des réseaux suprarégionaux). En tant que gestionnaire régional du réseau électrique,

ESB perçoit la redevance fédérale (supplément perçu sur le réseau) selon le droit de l'énergie 2018. Les redevances au niveau communal comprennent le coût de l'éclairage public, la redevance pour la Ville de Bienne ainsi que les contributions aux fonds de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

## Questions

Avez-vous des questions quant à nos prix de l'électricité?

Appelez-nous ou écrivez-nous:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail [info@esb.ch](mailto:info@esb.ch)

Nous vous conseillons volontiers.

Sans avis contraire de votre part, vous êtes approvisionné automatiquement en courant Seeland.

Pour passer au produit Suisse ou Biel/Bienne pour la fin d'un mois, il suffit de vous adresser à ESB: [fakturation@esb.ch](mailto:fakturation@esb.ch)

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité (annexe des tarifs incluse).



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4,

Tel. 032 321 12 11, Fax 032 321 12 90, [www.esb.ch](http://www.esb.ch)